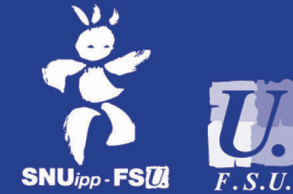


# Un calendrier pluri-annuel



- un **premier rendez-vous salarial** sur la valeur du point d'indice en février 2016, suivi de négociations tous les 3 ans portant sur les grilles indiciaires, les carrières et la valeur du point d'indice.
- la **reconstruction de la grille indiciaire de 2017 à 2020**, notamment en début et fin de carrière.